



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour les années 2027-2028-2029 - Rôle triennal 1^{re} année

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour les années 2027-2028-2029 a été déposé au bureau de la soussignée au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce le 11 septembre 2026.

Que toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville, lesdits rôles.

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée au plus tard le 30 avril 2027.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement n° 71-97 de la MRC Beauce-Centre, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement n° 71-97 de la MRC Beauce-Centre sont disponibles sur le site Internet de la MRC au <https://www.mrcbeaucecentre.ca/> ainsi qu'au bureau de la MRC situé au 111-A, 107^e Rue, Beauceville (Québec) G5X 2P9.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli en personne ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC Beauce-Centre, situé au 111-A, 107^e Rue, Beauceville (Québec) G5X 2P9.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 15^e jour de septembre 2026

Nancy Giguère
Greffière